

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 02828

Numéro SIREN : 821 498 409

Nom ou dénomination : A.S.O

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2019 sous le numéro de dépôt P2019/000006

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**

Dénomination : A.S.O
Adresse : 3 rue de la Cannelle 31620 Castelnau-d'estretfonds -
FRANCE-

n° de gestion : 2016B02828
n° d'identification : 821 498 409

n° de dépôt : P2019/000006
Date du dépôt : 03/01/2019

Pièce : Ordonnance du Président



2234170



REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

ORDONNANCE

Nous, Christian BASTIDE, Président du tribunal de commerce de Toulouse,

Vu la requête ci-jointe et les moyens exposés par :

La SAS A.S.O, 3 rue de la Canelle 31620 CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS, RCS Toulouse 821 498 409,

tendant à voir proroger jusqu'au 29/03/2019 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2018,

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,

PROROGEONS jusqu'au 29/03/2019,
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018 de la SAS A.S.O, 3 rue de la Canelle, 31620 CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS, RCS Toulouse 821 498 409 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

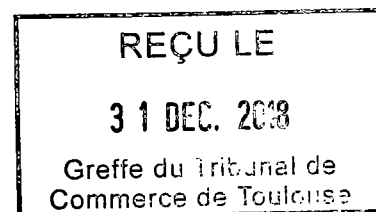
Fait à Toulouse, le 03/01/2019

Le commis-greffier,
Anne CHARRAS

Le Président du tribunal de commerce,
Christian BASTIDE

Frais de greffe de la présente ordonnance : 34.45 € TTC (23.79 € HT – 4.76 € TVA – 5.9 € débours)





Requête aux fins d'une prorogation du délai de réunion de l'AGE
d'approuver les comptes de l'exercice 2018.
(Article R.225-64 du code de commerce)

A la requête de :

Madame Laïla ALLOU, agissant en qualité de présidente de la société SAS A.S.O, sis au 3 Rue de la Canelle- 31620 Castelnau d'Estrétefonds - RCS Toulouse, sous le numéro 821 498 409 00019

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société a conformément à ses statuts clôturés son exercice social le 30 juin 2018, qu'elle devait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice, au plus tard le 31 décembre 2018.
- Que les comptes annuels étant au stade de la certification par le commissaire aux comptes, l'assemblée d'approbation des comptes ne pourra se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite, qu'il vous plaise, Madame la présidente, Monsieur le président, de proroger jusqu'au **29 mars 2019**, le délai de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à Montrouge, Le 17 Décembre 2018
En deux exemplaires.

Laila ALLOU
Présidente
SAS A.S.O
3, rue de la Canelle
31620 Castelnau d'Estrétefonds
SIRET : 821 498 409 000 19
SAS A.S.O - APE 4939B

Pour copie certifiée conforme

A.S.O
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
RCS TOULOUSE 821 498 409- APE 4939B
Siège : 3, rue de la Canelle 31620 Castelnau d'Estrétefonds

